

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-1055/SG/FIN rectifiant l'arrête n° 70-764/SG/MF portant admission à la retraite d'un brigadier-chef du corps de la Sûreté générale T.F.A.I.

n° 70-1055/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
8 septembre 1970

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1970

Date du numéro
25 septembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de:

Art. 1er

M. Mohamed Youssouf Cheik, brigadier-chef 2e échelon du corps de la Sûreté générale du T.F.A.I, déclaré physiquement inapte définitif à poursuivre son service dans l'Administration pour affection non imputable au service, est, pour compter du 1er avril 1970, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite proportionnelle. Lire :

Art. 1er

M. Mohamed Youssouf Cheik, brigadier-chef 3e échelon du corps de la Sûreté générale du T.F.A.I, déclaré physiquement inapte définitif à poursuivre son service dans l'Administration pour affection non imputable au service, est, pour compter du 1er mars 1970, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite proportionnelle. (Le reste sans changement.)